

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière via visioconférence du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 9 juin 2021 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Luc Sicard motive son absence

86-06-2021 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juin 2021 soit ouverte.

87-06-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

88-06-2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5^{ème} jour de mai 2021.

89-06-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 9 JUIN 2021.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 9 juin 2021 au montant de 228,288.09\$

90-06-2021: CADASTRE

Proposé par : Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 436 018	Maurice Lamarche	3 970.2 M2 Conforme
6 436 019	Maurice Lamarche	17 825.8 M2 Conforme
6 449 290	Michel Lanoix	3 701.5 M2 Conforme
6 449 291	Michel Lanoix	Résidu Conforme.
6 448 038	Carl Bertrand	91 415.9 M2 Conforme.

6 448 039	Carl Bertrand	344 579.7 M2 Conforme.
6 447 961	Carl Bertrand	129 127.0 M2 Conforme
6 447 960	Carl Bertrand	17 906.2 M2 Conforme
6 447 962	Carl Bertrand	20 259.2 M2 Conforme
6 447 963	Carl Bertrand	3 345.3 M2 Chemin d'accès
6 447 964	Carl Bertrand	73 157.6 M2 Conforme
6 447 965	Carl Bertrand	685 020.7 M2 Conforme
6 437 094	Denis Bourgeois	7 683.2 M2 Conforme
6 443 163	Pat Graveline	5 850.1 M2 Conforme
4 442 332	Carl Bertrand	157 731.7 M2 Conforme.

91-06-2021 Réduction de la marge de recul avant au 60 Rue Monseigneur-Pilon.

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Kim Laroche.

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve, le résiduelle portant le numéro de lot 6 404 877 d'une grandeur de 3 118.3 M2 au lieu de 3 716.0 M2 comme prescrit dans le règlement de lotissement # 199-2004.

92-06-2021 PRÉPOSÉ AUX LOISIRS

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité

D'offrir à l'employé conjoint en loisirs l'accès à la ligne cellulaire disponible sur le plan municipal.

Qu'un téléphone cellulaire neuf soit acheté pour cet employé.

93-06-2021 PAVAGE CHEMIN DU BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Bois-Franc est pavé par plusieurs sections;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Bois-Franc a un achalandage considérable surtout en saisons estivales;

CONSIDÉRANT QUE	certaines sections de ce chemin sont toujours sur surface de gravier;
CONSIDÉRANT QUE	des domiciles permanents et de villégiature se situent sur certains tronçons de ce chemin qui est sur surface de gravier;
CONSIDÉRANT QUE	les domiciles situés sur les tronçons de ce chemin sur surface de gravier subissent un préjudice excessif par la poussière causée par les utilisateurs du chemin du Bois-Franc;
CONSIDÉRANT QUE	le Ministère des Transports tente tant bien que mal de diminuer cette nuisance qu'est la poussière en appliquant de l'abat-poussière;
CONSIDÉRANT QUE	le traitement à l'abat-poussière n'est pas toujours planifié et même planifiable quand le besoin apparaît;
CONSIDÉRANT QUE	le traitement à l'abat-poussière n'est qu'un pansement temporaire et semi efficace au problème;

Pour ces motifs, il est
Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports d'effectuer des travaux de pavage sur les tronçons du chemin du Bois-Franc qui sont toujours sur surface de gravier et aux endroits où se situent des domiciles.

De souligner au Ministère des Transports que ce problème est plus important sur le tronçon du chemin situé inclusivement du 212 au 256 chemin du Bois-Franc.

94-06-2021 TECQ-2019-2023 (VERSION 2)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023);
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version no 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la

programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

95-06-2021 **DEMANDE DE MODIFICATION DE DONNÉES
CADASTRALES**

- CONSIDÉRANT QUE selon nos connaissances et communications reçus, les propriétaires des lots 4 638 438, 4 638 437, 4 638 436, 4 638 433, 4 638 430, 4 638 424, 4 638 422, 4 638 440, 4 638 468, 4 638 470, 4 638 473, 4 638 741, 4 638 904 et 4 638 738 auraient reçus une communication du Ministère de l'Environnement stipulant que leur propriété occupait le domaine hydrique de l'État sans avoir obtenu au préalable un droit d'occupation du Ministre.
- CONSIDÉRANT QUE certains de ces propriétaires ont fait la demande de modification de droits au ministère pour éventuellement recevoir une réponse leur demandant d'acheter la partie de terrain en défaut ou bien d'obtenir un bail auprès du ministère;
- CONSIDÉRANT QUE les lots dérogatoires hydriques visés par le ministère ont dans la grande majorité été occupé avec bonne foi par les propriétaires présents et antérieurs depuis plus de 60 ans;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles a déposé une rénovation cadastrale de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract et il avait comme pouvoir de corriger les anomalies inhérentes aux plans cadastraux existants;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract considère la situation présente comme une anomalie que le rénovateur aurait dû corriger;

Pour ces motifs, il est
Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité

De faire parvenir au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, de la Faune et des parcs une **Demande de modification de données cadastrales** dans le but de régulariser les lots concernés avec les occupations présentes sur ces dernières.

De demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de cesser toutes procédures en attente d'une réponse officielle du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

96-06-2021 **SYSTÈME DE COMMUNICATION MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE pendant la séance ordinaire du mois de mai 2021, le conseil municipal a octroyé un budget de 5000\$ pour le déménagement de son système de communications au 220 chemin du lac de la truite;

CONSIDÉRANT QUE le prix budgétaire reçu par la firme CLR pour effectuer la transition s'élève plutôt à 12,000\$;

Pour ces raisons,

Il est proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité modifie le montant octroyé pour le projet à un montant budgétaire de 12,000\$.

97-06-2021 DONATION BOUFFE PONTIAC

CONSIDÉRANT QU'UN rally d'auto est organisé dans notre municipalité et celle voisine de Fort-Coulonge pour amasser des fonds pour Bouffe-Pontiac;

IL EST DONC PROPOSÉ
PAR Mme. Claudette Béland
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement au rally automobile un montant de 400.00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 89, 96 et 97.

ET J'AI SIGNÉ CE 6 MAI 2021.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

98-06-2021 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme. Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 07 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.